

# Séminaire de préparation aux concours : gestion financière et comptable

—  
Lundi 27 mai 2019

*Stéphane POULAIN, Agent comptable et DAF*

 **Université**  
**• Paris Nanterre**

# Sommaire

---

- 1 SOURCES JURIDIQUES ET PRINCIPES DE FINANCES PUBLIQUES**
- 2 GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE**
- 3 CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER**

# Les sources juridiques principales

---

- **Textes fondateurs :**

- ✓ **Article 47-2 de la Constitution** : « *Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière.* »
- ✓ Loi Organique relative aux lois de finances (**LOLF**) du 1er Août 2001
- ✓ **Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012** : gestion budgétaire et comptable publique (**GBCP** : nouveau cadre budgétaire et comptable), amendé marginalement par les **décrets n° 2017-61 du 23 janvier 2017** et **n° 2017-863 du 9 mai 2017** puis **décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018**)

- **Textes spécifiques aux EPSCP :**

- ✓ **Code de l'éducation : articles R719-51 et suivants** relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (modifiés par **décret n° 2014-604 du 6 juin 2014** relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche )
- ✓ **Arrêté du 18 décembre 2015** du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : il fixe les tableaux budgétaires applicables aux EPSCP (et aux EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget en mode GBCP.
- ✓ Loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 (**RCE**)

- **Sources techniques :**

- ✓ **Recueil des normes comptables** pour les établissements publics, publié par arrêté du 1er juillet 2015 et **Recueil des normes budgétaires**
- ✓ Instruction codificatrice M 93 remplacée par l'**instruction comptable commune « M9 » du 1<sup>er</sup> avril 2016 de la DGFIP**
- ✓ **Circulaire du 14 août 2017, relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2018.**
- ✓ **Le dossier de prescriptions générales** (DPG) téléchargeable sur le site de la performance publique

# Statut juridique des Universités

---

L'Université, personne morale unique regroupant diverses composantes, a une physionomie bien particulière.

Elle est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

Elle dispose de personnels publics, d'équipements publics et d'un **budget unique** alimenté par des moyens à la fois, d'origine publique (subvention pour charges de service public, dotations contractuelles, subventions des collectivités territoriales...) et privée (droits universitaires, ressources issues de contrats avec des entreprises privées...).

Tous ces moyens sont indistinctement régis par le droit de la comptabilité publique.

En effet, il n'y a qu'une **seule caisse, un seul compte, un seul patrimoine et un organe de gestion unique (le Conseil d'administration)**.

Cette unité cache, cependant, une architecture budgétaire complexe reposant sur plusieurs niveaux de gestion.

# Statut juridique des Universités

Le budget unique dit budget agrégé se compose de différents cadres budgétaires propres aux structures internes créées selon les statuts adoptés par le conseil d'administration de l'établissement.

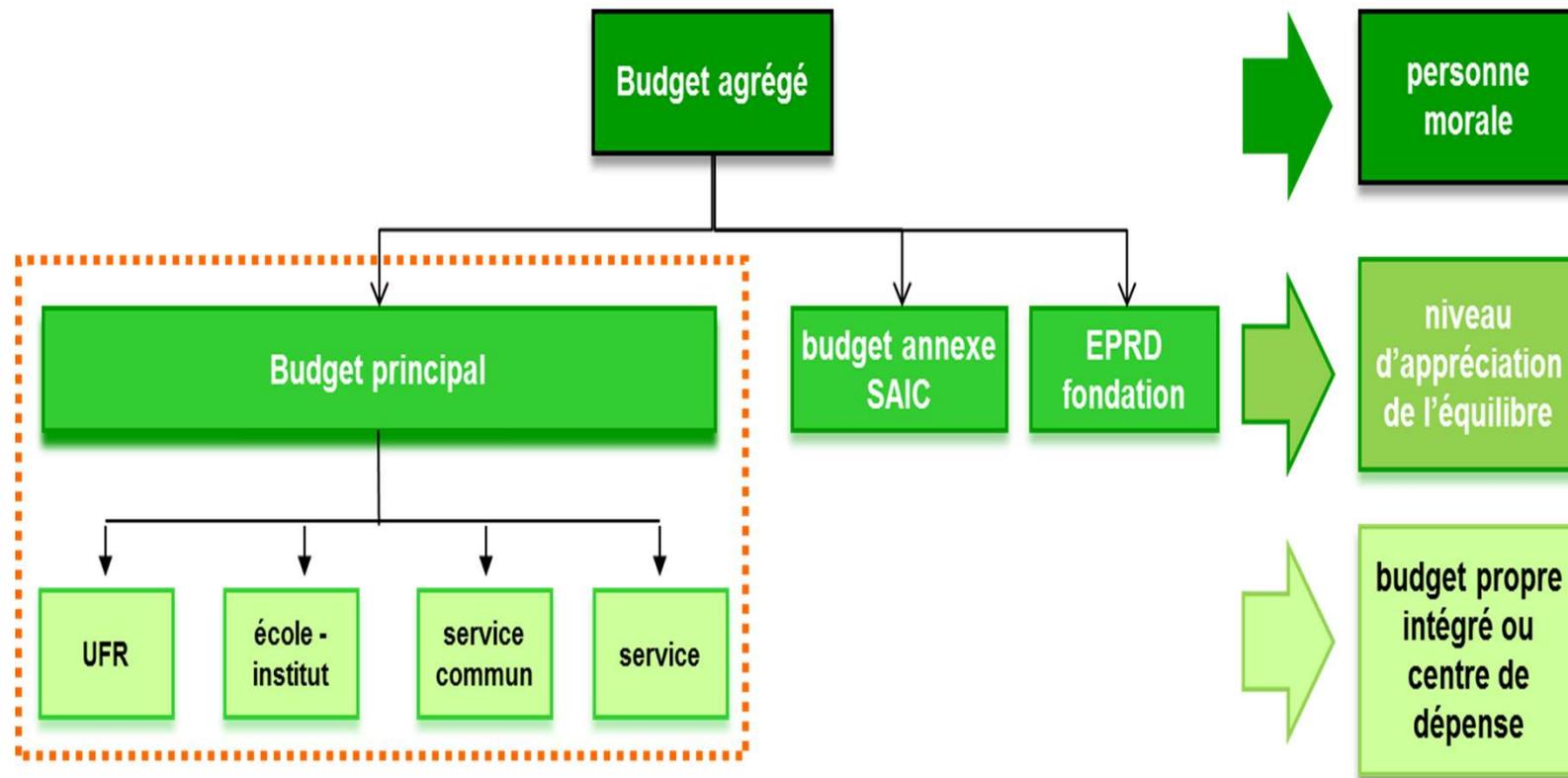
- **Les centres de responsabilité budgétaire (CRB)** : Le CRB a en charge la répartition d'une enveloppe de moyens, au travers du dialogue de gestion. Il dispose de marges de manœuvre, notamment dans la consommation des moyens alloués. Ils représentent le niveau le plus élevé dans l'organisation budgétaire et correspondent aux ordonnateurs (principal, secondaires et délégués).: *ex : UFR, service commun, service central...*
- **Les services opérationnels (SO)** : Le SO représente le niveau de détail sur lequel porte la programmation et au sein duquel se réalise l'exécution des dépenses et des recettes. Ils dispose d'une enveloppe globale de crédits, allouée dans le cadre du dialogue de gestion avec le CRB. Il fournit au CRB les informations sur son programme d'activité, sur l'expression de ses besoins, sur ses prévisions de ressources propres et consomme les crédits qui lui ont été alloués (*ex : plusieurs dpts dans un UFR, labos, diplômés...*).
- **Les centres de services partagés (CSP)** : Ce sont des centres de gestion pour le compte des autres services. Ils agissent comme prestataire de service avec les CRB et les SO de leur périmètre. Il appartient à chaque établissement de déterminer le niveau et le nombre pertinent de CSP. *Ex : service Dépenses/missions de la DFC*

**Dans tous les cas, l'établissement dispose d'un budget principal.**

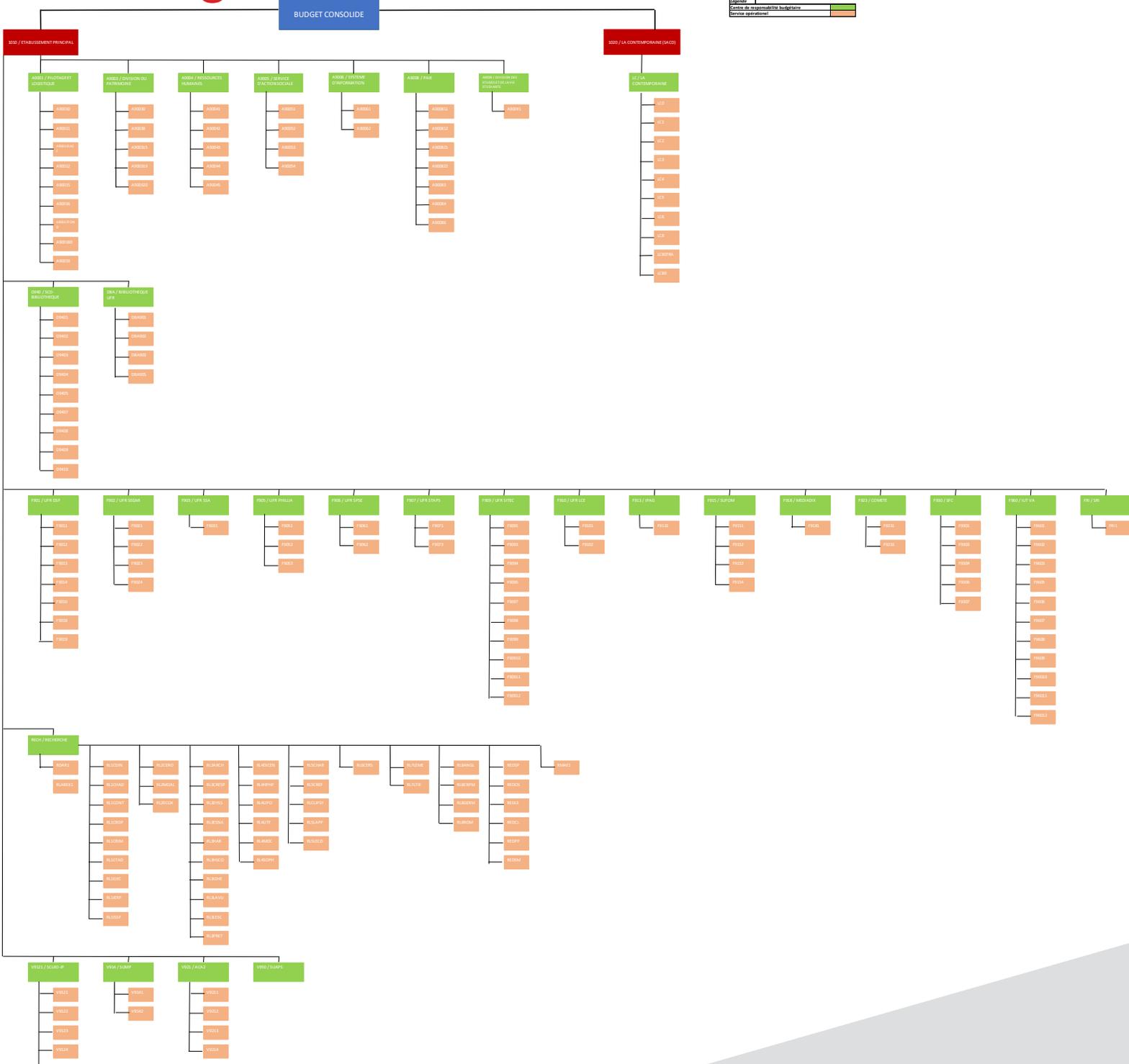
L'établissement peut avoir créé un service d'activités industrielles et commerciales (SAIC : coopération avec les entreprises pour les personnels de recherche) ainsi qu'une ou plusieurs fondations (partenariale / universitaire)

Il s'agit alors de cadres budgétaires de même niveau que le budget principal de l'établissement. Dans cette hypothèse, le budget agrégé de l'établissement est constitué du budget principal, du budget annexe du SAIC et de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) de chacune des fondations universitaires.

# Architecture budgétaire des Universités



# Architecture budgétaire de l'UPN



Legend:  
 Centre de responsabilité budgétaire  
 Service opérationnel

# Principes de finances publiques

Le budget correspond à un acte de **prévision**, réputé sincère. Il est soumis à une **actualisation** au regard de la réalité des événements économiques survenant tout au long de l'année.

C'est également un acte d'**autorisation** (de percevoir des recettes et d'effectuer des dépenses) puisque le conseil d'administration vote le budget, compétence que cette instance ne peut déléguer.

Le droit commun des finances publiques s'applique aux EPSCP indépendamment de l'existence de décrets financiers spécifiques (cf. Code de l'Education). Ces derniers peuvent cependant contenir un certain nombre de **dérogations** aux principes essentiels que sont l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité, la soutenabilité et enfin l'équilibre.

# Principes de finances publiques

Principe	Objet	Exceptions / Aménagements
<b>annualité</b>	le budget est voté pour une année civile (autorisation de percevoir des recettes et de dépenser)	décisions budgétaires modificatives, période d'inventaire, programmes pluriannuel, reports de crédits
<b>unité (unité et exhaustivité)</b>	le budget rassemble, dans un document unique (unité), l'ensemble des recettes et des dépenses (exhaustivité)	budgets annexes, fondations mais partie intégrante du budget agrégé de l'établissement
<b>universalité (non compensation et non affectation)</b>	l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses : - la compensation des dépenses et des recettes est interdite (non compensation), - l'affectation d'une recette à une dépense déterminée est interdite (non affectation)	ressources affectées et fléchées (taxe d'apprentissage, dons et legs notamment)
<b>spécialité</b>	les crédits sont ouverts au budget pour un objet déterminé : nature et actions LOLF en dépense	limitativité des crédits au niveau d'enveloppes de crédits (fonctionnement, personnel, investissement), virements de crédits possibles sous conditions entre enveloppe, pas de limitation pour les virements entre actions LOLF
<b>sincérité et soutenabilité</b>	- les informations financières sont exhaustives, cohérentes et exactes (pas de sous estimation des charges ni de sur estimation des ressources), - l'établissement dispose de la capacité à assumer financièrement ses décisions de gestion	Pas d'exception
<b>équilibre réel</b>	- les dépenses sont égales (ou inférieures) aux recettes en fonctionnement et en investissement, - les principes de sincérité et de soutenabilité sont respectés	possibilité de prélèvement sur le fonds de roulement, sous conditions

# Sommaire

---

- 1 SOURCES JURIDIQUES ET PRINCIPES DE FINANCES PUBLIQUES
- 2 **GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE**
- 3 CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER

# GBCP : les principes

La « réforme GBCP » porte sur une **révision en profondeur du cadre général** qui structure la gestion budgétaire et comptable de l'Etat et de ses opérateurs. La réforme GBCP a une portée d'harmonisation des règles budgétaires et comptables de l'État et de ses opérateurs.

Elle s'inscrit à ce titre dans la continuité de la LOLF.

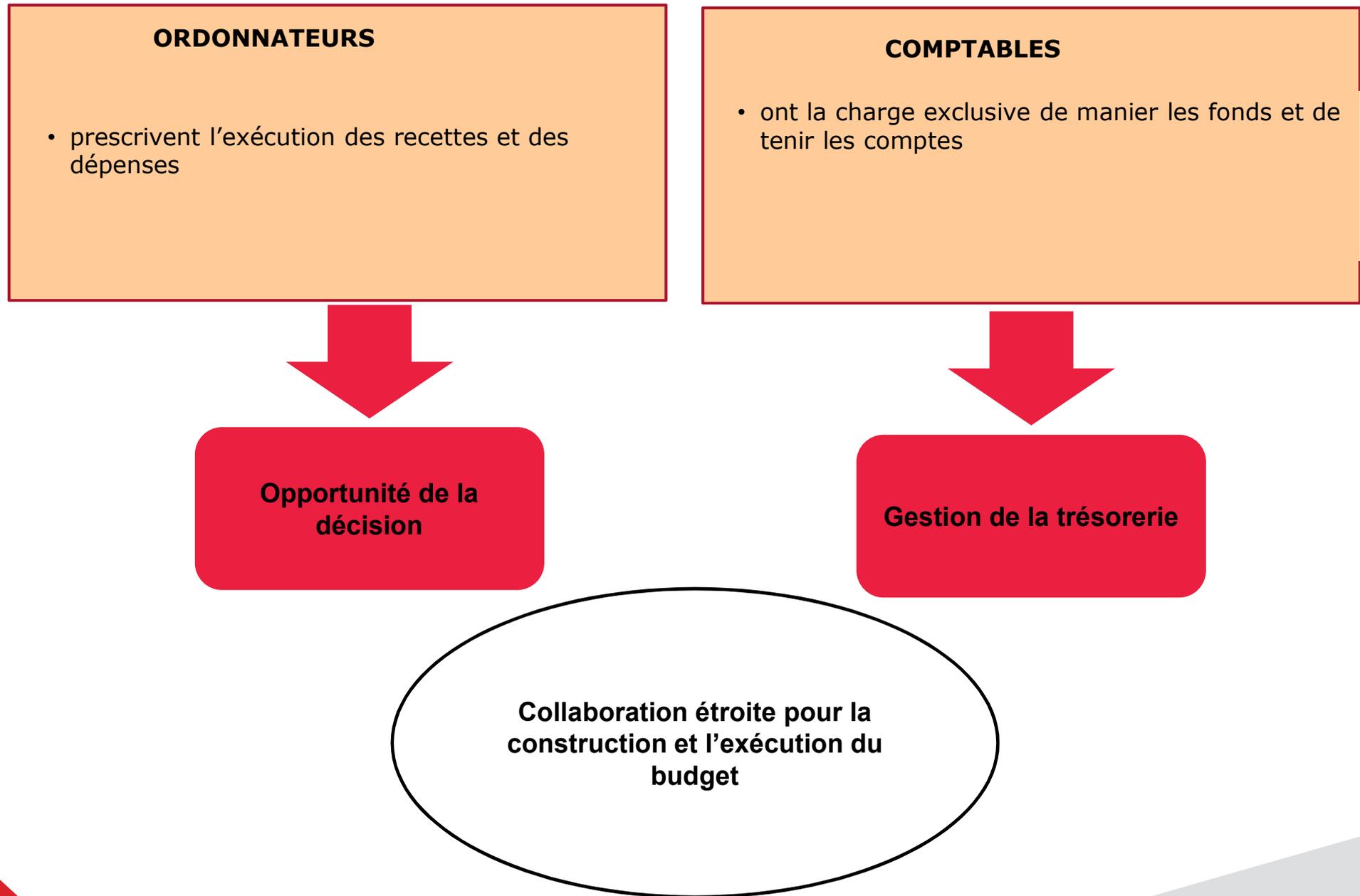
**Les grands principes de la comptabilité publique sont maintenus :**

- Séparation ordonnateur/comptable
- Responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable public
- Unité de caisse et de trésorerie, procédures de dépenses et de recettes, principe du paiement après service fait

**De nouveaux modes de gestion** sont reconnus (facultatif pour certains):

- Service facturier et désormais de recettes
- Contrôle hiérarchisé de la dépense
- Dématérialisation des pièces justificatives de la dépense et dématérialisation de la recette
- Contrôle interne comptable et financier (introduction de la notion de contrôle interne budgétaire)

# Rappel : principe de séparation comptable / ordonnateur



# GBCP : objectifs et impacts

Objectifs	Modalités de réalisation	Impacts organisationnels
Moderniser, vers plus d'efficacité	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôle hiérarchisé de la dépense, contrôle partenarial</li><li>- Service facturier, dématérialisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation des services</li><li>- Redéfinition des rôles</li><li>- Mise à disposition de logiciels</li></ul>
Enrichir l'information	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recensement des engagements pris et vision pluriannuelle</li><li>- Arrêté des comptes avancé au 28/02/N+1</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formation sur les concepts</li><li>- Saisie des données et mise à jour</li><li>- Circuit d'information robuste</li><li>- Capacité à produire des données fiables et de façon rapide</li></ul>
Améliorer la qualité de l'information	Contrôle interne comptable et budgétaire, audit interne	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développement de la démarche qualité</li><li>- Appropriation collective</li></ul>
Renforcer les outils de pilotage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pluriannualité de l'analyse et de la prévision budgétaire</li><li>- Complémentarité des informations</li><li>- Visibilité des disponibilités réelles de trésorerie de l'établissement</li><li>- Analyse fine des déterminants des emplois et de la masse salariale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capacité à définir des orientations et à en donner une traduction chiffrée</li><li>- Volonté d'exploiter les données comme outil d'aide à la décision</li></ul>

# GBCP : objectifs et impacts (suites)

## Ce qui ne change pas

- Les grands principes budgétaires (annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité)
- La séparation ordonnateur et comptable
- La comptabilité générale basée sur le principe des droits constatés
- La règle du paiement après service fait
- Les enveloppes limitatives
- Les destinations

## Ce qui change

- La comptabilité budgétaire autonome de la comptabilité générale
- De nouveaux compteurs budgétaires (AE, CP)
- Une chaîne de la dépense enrichie
- De nouveaux indicateurs de pilotage
- Un dialogue de gestion enrichi
- Le service fait valorisé
- Une collaboration accrue entre ordonnateur et comptable
- Un triptyque comptable commun

# GBCP : les comptabilités

Jusqu'à présent la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale s'appuyaient toutes les deux sur le **principe des droits constatés**, générant ainsi une redondance d'information.

La GBCP redéfinit la comptabilité budgétaire pour aboutir à une **complémentarité entre les comptabilités** qui offrent chacune des informations différentes et éclairent la décision :

- Comptabilité budgétaire : autorisation, capacité à prendre des engagements vis-à-vis des tiers (autorisations d'engagement) et capacité à les honorer (trésorerie nécessaire via les crédits de paiement)
- Comptabilité générale : situation financière et patrimoniale
- Comptabilité analytique : calcul des coûts pour aider à la décision

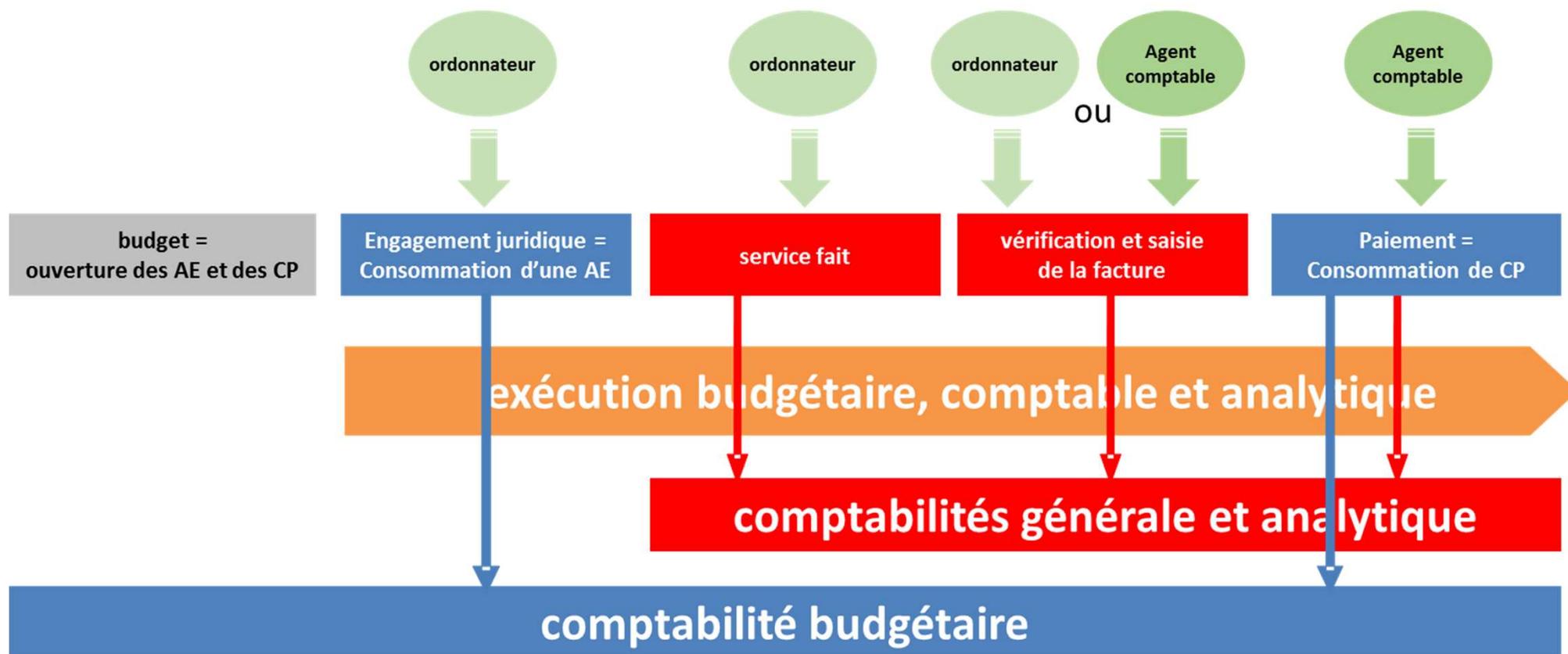
La GBCP renforce les outils de pilotage via une information plus complète des élus et de la gouvernance sur la situation et la trajectoire financière de l'établissement.

La GBCP implique une **dimension budgétaire pluriannuelle** traduisant la stratégie de développement définie par l'établissement et répondant aux exigences de sincérité et de soutenabilité

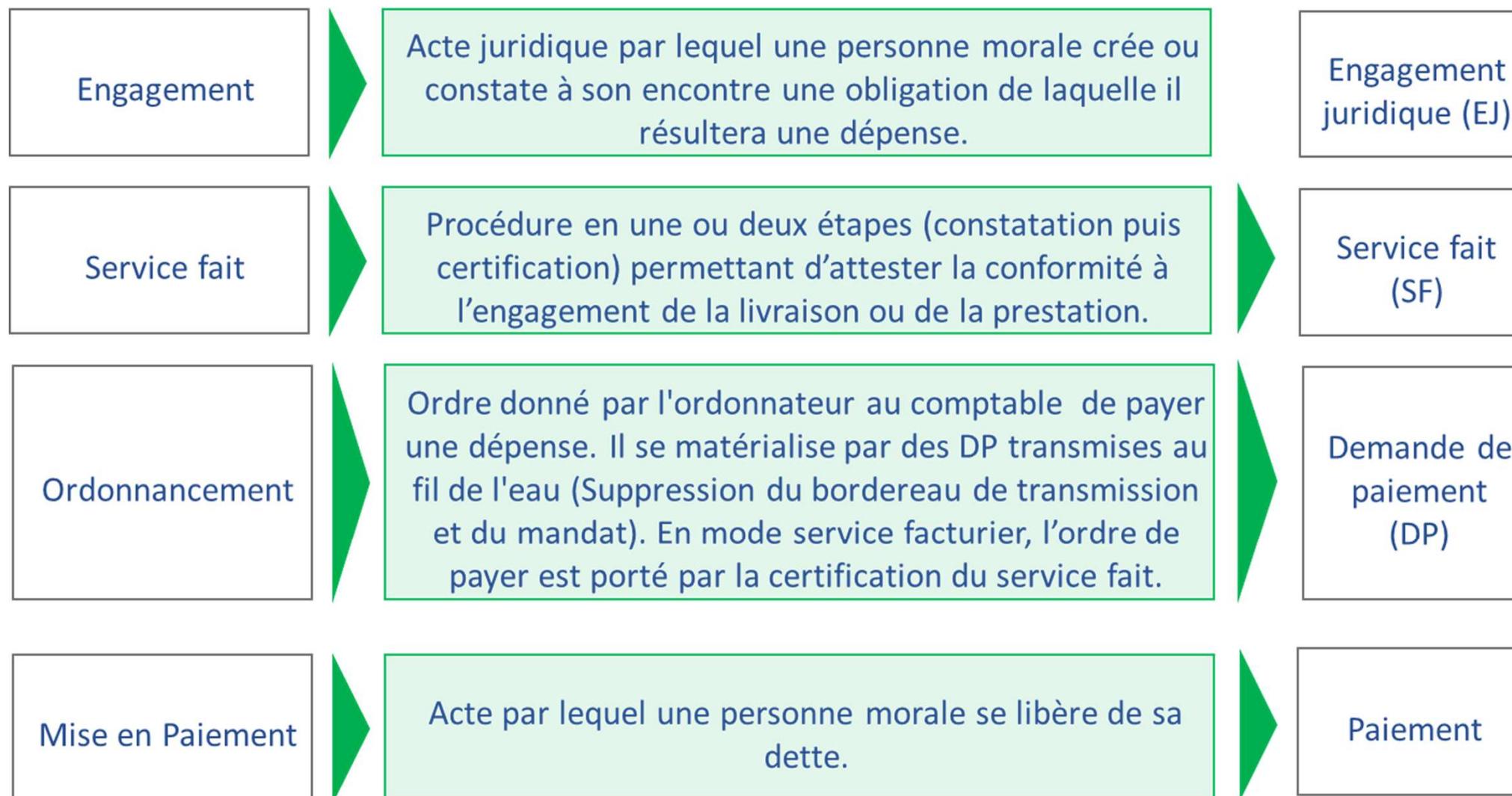
# GBCP : complémentarité des comptabilités

	COMPTABILITÉ BUDGETAIRE	COMPTABILITÉ GÉNÉRALE	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE
OBJECTIFS PRINCIPAUX	<ul style="list-style-type: none"><li>- Préparation et suivi du budget</li><li>- Respect des autorisations en euros et en emplois budgétaires accordés</li><li>- Analyse du respect des engagements budgétaires de l'établissement</li><li>- Suivi de la LOLF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Analyse patrimoniale</li><li>- Régularité, sincérité, image fidèle</li><li>- Détermination du résultat</li><li>- Rentabilité globale de l'organisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Analyse de gestion</li><li>- Allocation optimale</li><li>- Analyse de rentabilité</li><li>- Choix d'investissement</li><li>- Tarification</li></ul>
RÈGLE D'AFFECTATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nomenclature normalisée (M9) et de gestion (LOLF)</li><li>- répartition par enveloppe</li><li>- Ventilation par AE et CP</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- M93 inspirée du plan comptable général</li><li>- Par nature et par compte</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Par destination (nature d'activité)</li></ul>
RÈGLES D'IMPUTATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Encaissement pour les recettes</li><li>- Décaissement pour les dépenses</li><li>- Exercice de l'engagement ferme pour les AE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droits et obligations constatés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Droits et obligations constatés en retenant les charges et produits</li></ul>

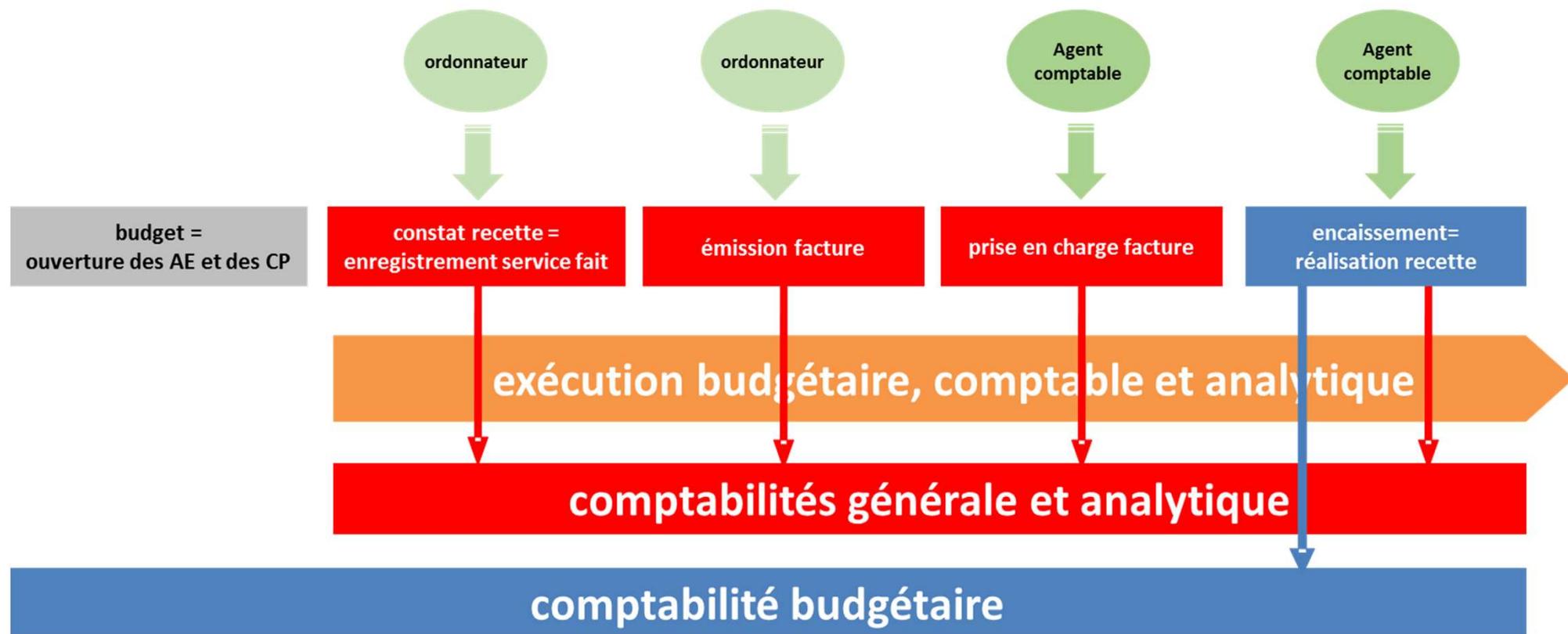
# GBCP : complémentarité des comptabilités dans le processus de la dépense



# GBCP : Le processus de la dépense



# GBCP : complémentarité des comptabilités dans le processus de la recette



# GBCP : les apports de la comptabilité budgétaire

La comptabilité budgétaire retrace :

- L'ouverture et la consommation des autorisations d'engagement ;
- L'ouverture et la consommation des crédits de paiement;
- L'ouverture et la consommation des emplois ;
- L'ouverture et l'enregistrement des recettes.

Elle s'appuie sur les notions d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) :

- Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des engagements pouvant être pris par l'établissement au cours d'un exercice budgétaire (année civile). Le fait générateur de la consommation des AE est un *engagement sur un montant ferme et déterminé* vis-à-vis d'un tiers, y compris sur la part qui sera décaissée sur les exercices futurs.
- Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice. Le fait générateur de la consommation des CP est le moment où *l'agent comptable paie* une dépense.

## Exemple de programmation sur 3 ans :

- 100% des dépenses de personnel engagées sont décaissées dans l'année : AE=CP
- 90% des dépenses de fonctionnement engagées sont décaissées dans l'année, le reste l'année suivante : AE#CP
- Une dépense d'investissement de 300 est étalée sur 2 ans (150 en 2017 et 150 en 2018) : AE#CP

Budget par masse et année	2016		2017		2018		2019
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	CP
Personnel 2016	800	800					
Fonctionnement 2016	100	90		10			
Personnel 2017			800	800			
Fonctionnement 2017			100	90		10	
Investissement 2017			300	150		150	
Personnel 2018					800	800	
Fonctionnement 2018					100	90	10
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	<b>890</b>	<b>1200</b>	<b>1050</b>	<b>900</b>	<b>1050</b>	<b>10</b>
<b>Total AE</b>	<b>3000</b>		<b>Total CP</b>	<b>3000</b>			

# Informations constituant le budget (tableau budgétaire voté en CA)

Tableau 2  
Autorisations budgétaires Budget consolidé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire \*

	Dépenses						Recettes												
	AE			CP			RE												
	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019							
<b>Personnel</b>	<b>155 505 593</b>	<b>156 307 339</b>	<b>1 792 567</b>	<b>158 099 906</b>	<b>-567 436</b>	<b>157 532 470</b>	<b>155 505 593</b>	<b>156 307 339</b>	<b>1 792 567</b>	<b>158 099 906</b>	<b>-567 436</b>	<b>157 532 470</b>	<b>186 329 514</b>	<b>187 819 288</b>	<b>3 657 990</b>	<b>191 477 278</b>	<b>-3 806 501</b>	<b>187 670 777</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>						45 025 665						45 025 665	165 943 699	164 947 957	2 314 894	167 262 851	946 840	168 209 691	Subvention pour charges de service public (SCSP)
													1 210 294	3 007 500	-2 901 587	105 913	1 897 487	2 003 400	Autres financements de l'Etat
																			Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>28 260 551</b>	<b>23 542 499</b>	<b>4 054 457</b>	<b>27 596 956</b>	<b>-3 260 427</b>	<b>24 336 529</b>	<b>26 750 799</b>	<b>25 107 931</b>	<b>5 336 098</b>	<b>30 444 029</b>	<b>-6 081 500</b>	<b>24 362 529</b>	4 446 968	2 665 907	2 681 596	5 347 503	-3 409 836	1 937 667	Autres financements publics
													14 728 553	17 197 924	1 563 087	18 761 011	-3 240 992	15 520 019	Recettes propres
<b>Investissement</b>	<b>8 530 974</b>	<b>13 013 974</b>	<b>-3 266 055</b>	<b>9 747 919</b>	<b>1 222 345</b>	<b>10 970 264</b>	<b>8 032 662</b>	<b>14 199 524</b>	<b>-4 768 910</b>	<b>9 430 614</b>	<b>5 726 709</b>	<b>15 157 323</b>							<b>Recettes fléchées **</b>
<b>TOTAL</b>	<b>192 297 118</b>	<b>192 863 812</b>	<b>2 580 969</b>	<b>195 444 781</b>	<b>-2 605 518</b>	<b>192 839 263</b>	<b>190 289 054</b>	<b>195 614 794</b>	<b>2 359 755</b>	<b>197 974 549</b>	<b>-922 227</b>	<b>197 052 322</b>	<b>186 329 514</b>	<b>187 819 288</b>	<b>3 657 990</b>	<b>191 477 278</b>	<b>- 3 806 501</b>	<b>187 670 777</b>	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>													<b>186 329 514</b>	<b>187 819 288</b>	<b>3 657 990</b>	<b>191 477 278</b>	<b>-3 806 501</b>	<b>187 670 777</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire (excédent)</b>													<b>-3 959 540</b>	<b>-7 795 506</b>	<b>1 298 235</b>	<b>-6 497 271</b>	<b>-2 884 274</b>	<b>-9 381 545</b>	<b>Solde budgétaire (déficit)</b>

# Informations constituant le budget

Le code de l'éducation prévoit une structuration budgétaire globalisée et introduit une lecture matricielle des crédits. Ainsi, le budget présente de façon croisée les crédits, d'une part sous la forme de trois **enveloppes** (fonctionnement, salaire et investissement) et, d'autre part, selon leur affectation aux objectifs poursuivis (les destinations).

L'établissement doit construire sa programmation budgétaire en croisant deux axes, l'axe par **nature** et l'axe par **destination**. Cette prévision matricielle permet de connaître quels sont les moyens alloués par l'établissement pour mener à bien chacune de ses activités.

En recettes, le budget retrace les **origines de financement** des activités conduites par l'établissement. La nomenclature est déterminée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur (recettes par grandes catégories).

# Informations constituant le budget (tableau budgétaire voté en CA)

Tableau 3  
Budget consolidé

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Formation initiale et continue</b>								
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	31 524 475	31 524 475	1 134 678	1 134 678	1 167 169	1 167 169	33 826 322	33 826 322
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	14 235 514	14 235 514	1 113 769	1 113 769	439 338	439 338	15 788 621	15 788 621
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 839 794	2 839 794	334 113	334 113	6 662	6 662	3 180 569	3 180 569
D105 - Bibliothèques et documentation	8 111 160	8 111 160	2 150 753	2 176 753	65 000	65 000	10 326 913	10 352 913
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	5 192 713	5 192 713	0	0	0	0	5 192 713	5 192 713
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 202 713	5 202 713	0	0	0	0	5 202 713	5 202 713
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	50 000	50 000	70 000	70 000	50 000	50 000	170 000	170 000
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0	0	0	0	0	0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 192 713	5 192 713	0	0	0	0	5 192 713	5 192 713
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	16 379 291	16 379 291	2 266 439	2 266 439	165 400	165 400	18 811 130	18 811 130
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	5 447 609	5 447 609	72 018	72 018	3 000	3 000	5 522 627	5 522 627
D113 - Diffusion des savoirs et musées	28 000	28 000	113 500	113 500	1 500	1 500	143 000	143 000
D114 - Immobilier	0	0	9 612 194	9 612 194	8 016 195	12 203 254	17 628 389	21 815 448
D115 - Pilotage et support	60 943 677	60 943 677	5 540 867	5 540 867	900 000	900 000	67 384 544	67 384 544
<b>Étudiants</b>							0	0
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	685 569	685 569	73 000	73 000	758 569	758 569
D202 - Aides indirectes	1 725 859	1 725 859	538 765	538 765	83 000	83 000	2 347 624	2 347 624
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	658 952	658 952	703 864	703 864			1 362 816	1 362 816
<b>Total</b>	<b>157 532 470</b>	<b>157 532 470</b>	<b>24 336 529</b>	<b>24 362 529</b>	<b>10 970 264</b>	<b>15 157 323</b>	<b>192 839 263</b>	<b>197 052 322</b>

# Informations constituant le budget (tableau budgétaire voté en CA)

## Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à

Budget	Recettes de l'organisme								
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			Total
	Subvention pour charge de service public	Autres financements de l'Etat	fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	168 209 691								168 209 691
Droits d'inscription					5 916 576				5 916 576
Formation continue, diplômes propres et VAE					2 765 734				2 765 734
Taxe d'apprentissage					397 067				397 067
Contrats et prestations de recherche hors ANR					1 000 000				1 000 000
Valorisation									-
ANR investissements d'avenir				216 306					216 306
ANR hors investissements d'avenir				-					-
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				339 475					339 475
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				192 140					192 140
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		2 003 400		814 866	49 000				2 867 266
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs				-	30 000				30 000
Autres recettes				374 880	5 361 642				5 736 522
<b>Total</b>	<b>168 209 691</b>	<b>2 003 400</b>	<b>-</b>	<b>1 937 667</b>	<b>15 520 019</b>				<b>187 670 777</b>

# Informations constituant le budget

Les dépenses et les recettes sont regroupées au sein de deux ensembles : le compte de résultat prévisionnel et le tableau de financement abrégé prévisionnel.

Le **compte de résultat prévisionnel** regroupe les charges et les produits qui se rapportent à la gestion annuelle de l'établissement, c'est-à-dire à son fonctionnement courant. Il s'agit des crédits relatifs à la masse salariale et aux autres crédits de fonctionnement.

Le tableau de financement abrégé prévisionnel présente l'ensemble des ressources en capital (dont la capacité d'autofinancement) de l'année et l'emploi qui en est fait.

Le **tableau de financement abrégé** renseigne sur l'évolution prévisionnelle annuelle de la situation patrimoniale (immobilisations) de l'Etablissement.

# Informations constituant le budget (tableau budgétaire voté en CA)

## Compte de résultat prévisionnel

CHARGES				PRODUITS									
	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019	
Personnel	152 740 391	153 661 983	1 791 981	155 453 964	-888 753	154 565 211	Subventions de l'Etat (SCSP + autres ministères)	165 591 516	164 955 457	2 413 307	167 368 764	844 327	168 213 091
<i>dont charges de pensions civiles*</i>						45 025 665	Fiscalité affectée						0
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	41 547 619	38 349 801	5 433 974	43 783 775	-4 626 661	39 157 114	Autres subventions	4 717 861	1 723 907	1 441 596	3 165 503	-1 327 836	1 837 667
							Autres produits	24 578 519	24 210 781	2 877 830	27 088 611	-3 360 769	23 727 842
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>194 288 010</b>	<b>192 011 784</b>	<b>7 225 955</b>	<b>199 237 739</b>	<b>-5 515 414</b>	<b>193 722 325</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>194 887 896</b>	<b>190 890 145</b>	<b>6 732 733</b>	<b>197 622 878</b>	<b>-3 844 278</b>	<b>193 778 600</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	599 886					56 275	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		-1 121 639	-493 222	-1 614 861	1 671 136	
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>194 288 010</b>	<b>192 011 784</b>	<b>7 225 955</b>	<b>199 237 739</b>	<b>-5 515 414</b>	<b>193 778 600</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>194 887 896</b>	<b>192 011 784</b>	<b>7 225 955</b>	<b>199 237 739</b>	<b>-5 515 414</b>	<b>193 778 600</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

## Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	599 886	-1 121 639	-493 222	-1 614 861	1 671 136	56 275
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	11 396 409	10 596 514	1 553 312	12 149 826	42 000	12 191 826
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	606 577		1 494 400	1 494 400	-1 362 395	132 005
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs			0	0	0	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	7 400 101	6 760 693	1 153 226	7 913 919	70 000	7 983 919
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>3 989 617</b>	<b>2 714 182</b>	<b>-1 587 536</b>	<b>1 126 646</b>	<b>3 005 531</b>	<b>4 132 177</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

## État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS				RESSOURCES									
	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019	Cofi 2017	BI 2018	Variation	BR2 2018	Variation	BI 2019	
Insuffisance d'autofinancement*							Capacité d'autofinancement*	3 989 618	2 714 182	-1 587 536	1 126 646	3 005 531	4 132 177
Investissements	7 622 409	14 199 524	-6 513 930	7 685 594	7 386 229	15 071 823	Financement de l'actif par l'Etat	1 130 000	892 000	-842 000	50 000	1 950 000	2 000 000
							Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 323 477	3 050 000	-1 731 177	1 318 823	-1 218 823	100 000
							Autres ressources			0	0		
Remboursement des dettes financières							Augmentation des dettes financières	420 000	0	0	0	0	
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 622 409</b>	<b>14 199 524</b>	<b>-6 513 930</b>	<b>7 685 594</b>	<b>7 386 229</b>	<b>15 071 823</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>6 863 095</b>	<b>6 656 182</b>	<b>-4 160 713</b>	<b>2 495 469</b>	<b>3 736 708</b>	<b>6 232 177</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>							<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE</b>	<b>-759 314</b>	<b>-7 543 342</b>	<b>2 353 217</b>	<b>-5 190 125</b>	<b>-3 649 521</b>	<b>-8 839 646</b>

# Informations constituant le budget

Le **plan de trésorerie** est un outil au service d'enjeux de pilotage.

Il renseigne sur la :

- Capacité à honorer les engagements pris par l'établissement
- Capacité à financer de nouveaux projets

En GBCP, c'est un nouveau critère d'appréciation de la soutenabilité budgétaire (puisque la comptabilité budgétaire retrace les encaissements en recettes et les décaissements en dépenses).

L'optimisation de la gestion de la trésorerie des établissements constitue un véritable enjeu, renforcé dans le cadre de la mise en place de la nouvelle comptabilité budgétaire

L'établissement doit veiller à ce que son solde de trésorerie (fréquence à déterminer), non seulement ne soit jamais négatif, mais qu'en plus, il conserve une marge de sécurité

# Informations constituant le budget (tableau budgétaire voté en CA)

Tableau 7  
Plan de trésorerie  
Consolidé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

( K€ TTC )	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	29 659	58 571	43 478	29 572	57 970	44 217	29 088	71 191	58 676	43 879	54 398	39 490	
dont placements	0												
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>A1. Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>42 946</b>	<b>720</b>	<b>828</b>	<b>42 792</b>	<b>706</b>	<b>551</b>	<b>60 757</b>	<b>106</b>	<b>3 103</b>	<b>29 250</b>	<b>2 368</b>	<b>3 542</b>	<b>187 670</b>
Subvention pour charges de service public	42 052			42 052			58 873			25 231			168 209
Autres financements de l'Etat									2 003				2 003
Fiscalité affectée													-
Autres financements publics	127	58	111	236	30	161	161	13	153	215	273	400	1 938
Recettes propres	767	662	717	504	676	390	1 723	93	947	3 804	2 095	3 142	15 520
<b>A2. Recettes budgétaires fléchées</b>													0
Financements de l'Etat fléchés													-
Autres financements publics fléchés													-
Recettes propres fléchées													-
<b>A3. Opérations non budgétaires</b>	<b>5</b>	<b>97</b>	<b>16</b>	<b>18</b>	<b>232</b>	<b>17</b>	<b>183</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>109</b>	<b>751</b>
Nouveaux emprunts													-
Opérations géré en compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA		92			217		167					77	553
TVA encaissée	5	5	16	18	15	17	16	1	13	26	34	32	198
Autres encaissements sur comptes de tiers													-
<b>A. TOTAL</b>	<b>42 951</b>	<b>817</b>	<b>844</b>	<b>42 810</b>	<b>938</b>	<b>568</b>	<b>60 940</b>	<b>107</b>	<b>3 116</b>	<b>29 276</b>	<b>2 402</b>	<b>3 651</b>	<b>188 421</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>B1. Enveloppes hors recettes fléchées</b>	<b>14 034</b>	<b>15 811</b>	<b>14 741</b>	<b>14 407</b>	<b>14 468</b>	<b>15 691</b>	<b>18 663</b>	<b>12 620</b>	<b>17 901</b>	<b>18 747</b>	<b>17 297</b>	<b>22 672</b>	<b>197 052</b>
Personnel	12 257	13 713	12 516	12 489	12 707	13 278	15 241	12 505	12 377	13 230	12 827	14 392	157 532
Fonctionnement	1 110	1 040	1 747	1 387	1 554	1 661	2 402	62	3 262	2 958	2 508	4 672	24 363
Intervention													-
Investissement	667	1 058	478	531	207	752	1 020	53	2 262	2 559	1 962	3 608	15 157
<b>B2. Dépenses sur recettes fléchées</b>													-
Personnel													-
Fonctionnement													-
Intervention													-
Investissement													-
<b>B3. Opérations non budgétaires</b>	<b>5</b>	<b>99</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>223</b>	<b>6</b>	<b>174</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>208</b>	<b>767</b>
Remboursements d'emprunts												113	113
Opérations gérées en compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA		92			217		167					77	553
TVA décaissée	5	7	9	6	6	6	7	2	12	10	13	18	101
Autres décaissements sur comptes de tiers													-
<b>B. TOTAL</b>	<b>14 039</b>	<b>15 910</b>	<b>14 750</b>	<b>14 413</b>	<b>14 691</b>	<b>15 697</b>	<b>18 837</b>	<b>12 622</b>	<b>17 913</b>	<b>18 757</b>	<b>17 310</b>	<b>22 880</b>	<b>197 819</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	28 912	- 15 093	- 13 906	28 397	- 13 753	- 15 129	42 103	- 12 515	- 14 797	10 519	- 14 908	- 19 229	- 9 398
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>58 571</b>	<b>43 478</b>	<b>29 572</b>	<b>57 970</b>	<b>44 217</b>	<b>29 088</b>	<b>71 191</b>	<b>58 676</b>	<b>43 879</b>	<b>54 398</b>	<b>39 490</b>	<b>20 261</b>	<b>- 9 398</b>

# Informations constituant le budget

La GBCP implique une **dimension budgétaire pluriannuelle** traduisant la stratégie de développement définie par l'établissement et répondant aux exigences de sincérité et de soutenabilité

La dimension pluriannuelle du budget impose de :

- Compléter l'information financière
- Fiabiliser les circuits d'information
- Aller au-delà des plans pluriannuels d'investissement et contrats de recherche, et collecter toutes les informations présentes dans les conventions et les contrats existants
- Décliner la stratégie de l'établissement en données budgétaires à échéances pluriannuelles.

# Informations constituant le budget (tableau budgétaire voté en CA)

**Tableau 10 EPSCP**  
**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation**

**DE L'ORGANE DÉLÉGUÉ**  
ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes  
des opérations d'engagement et de crédits de paiement

Nature	Prévision pluriannuelle Coût total de l'opération	Prévision N (BI + BR)										Prévision N+1 et suivantes					
		AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
Investissement																	
Classes d'investissement.1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel																	
Fonctionnement et intervention																	
Investissement																	
Contrat de recherche.2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel																	
Fonctionnement et intervention																	
Investissement																	
At de formation continue.3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnel																	
Fonctionnement et intervention																	
Investissement																	
At de formation continue.4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S5 total personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S5 total fonctionnement et intervention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S5 total investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

\* initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

ites

Nature	Prévision Financement de l'opération	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
		Encasements des années antérieures à N	Encasement prévu en N	Encasements prévus en N+1	Encasements prévus en N+2	Encasements prévus > N+2
	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)
Financement de l'Etat*						
Autres financements publics**						
Total PPL1						
Financement de l'Etat*						
Autres financements publics**						
Autres financements***						
Contrat de recherche.2						
Financement de l'Etat*						
Autres financements publics**						
Autres financements***						
At de formation continue.3						
Financement de l'Etat*						
Autres financements publics**						
Autres financements***						
At de formation continue.4						
S5 total financement de l'Etat						
S5 total autres financements publics						
S5 total autres financements						
TOTAL						

\* organes de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fédérés  
\*\* fonds publics (globalisés ou fédérés)  
\*\*\* et recettes propres fédérés

# Sommaire

---

- 1 SOURCES JURIDIQUES ET PRINCIPES DE FINANCES PUBLIQUES
- 2 GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE PUBLIQUE
- 3 **CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE ET FINANCIER**

# CICF/CICB : définition

Le contrôle interne est :

- L'ensemble des dispositifs (processus) organisés, formalisés et permanents
- choisis par l'encadrement,
- mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités financières et patrimoniales
- en vue de fournir une assurance raisonnable de la maîtrise du fonctionnement de ses activités.

Le Contrôle Interne est une démarche de sécurisation rendue impérative par :

- Le passage aux RCE en contrepartie du transfert de nouvelles responsabilités
- La **certification des comptes** depuis 2012 (CAC)
- Un niveau d'exigence et de contrôle de plus en plus élevé

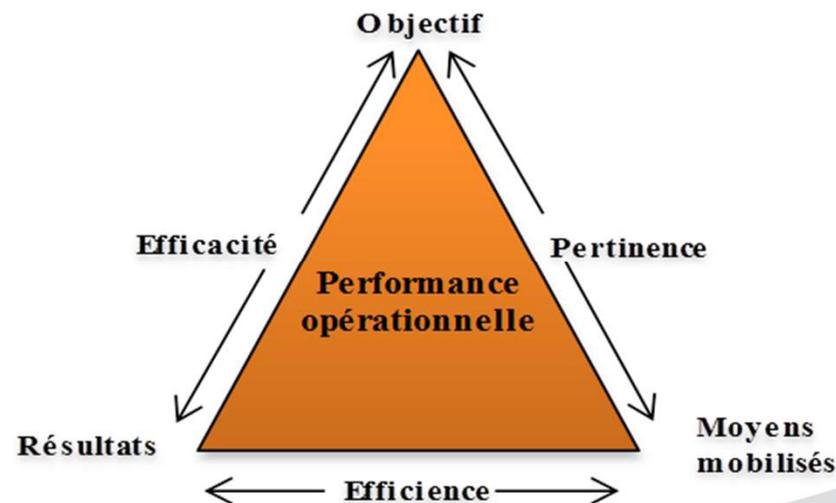
Le Contrôle interne permet d'améliorer la gestion des processus comptables et financiers (approche organisationnelle). C'est un levier de la **qualité comptable**.

Le mot « contrôle » doit être compris dans son sens anglo-saxon qui signifie « **maîtrise** » du **risque**. Le risque se définit comme « un événement susceptible de se produire et ayant un impact sur l'activité »

# CICF/CICB : objectifs

Le contrôle interne :

- Répond à une obligation réglementaire (*art 215 décret GBCP*)
- Permet d'assurer une meilleure maîtrise des circuits financiers en s'appuyant sur une analyse des risques
- Garantit la qualité comptable et financière et la qualité de la prévision budgétaire
- Constitue une opportunité d'optimiser les procédures et l'organisation
- Contribue à améliorer la performance de l'organisation (efficacité des opérations et utilisation efficiente des ressources)



# CICF/CICB : conditions de réussite

- **Portage politique** : L'implication et le soutien des instances de l'établissement conditionnent l'efficacité de la mise en œuvre du contrôle interne.
- **Moyens adaptés** : une structure dédiée avec une cellule de contrôle interne, des outils communs de mise en œuvre et de pilotage pour développer une culture commune et partagée.
- **Implication des acteurs** : c'est l'affaire de tous, permet de consolider les pratiques existantes.
- **Démarche itérative et partenariale** : c'est une démarche d'ensemble intégrée naturellement au sein de chaque service qui s'adapte aux évolutions de l'environnement de travail (lois, informatique, organisationnelles...) et s'ajuste en fonction de l'évaluation des risques par nature mouvants.

# Audit interne

- Mise en place d'une cellule d'Audit Interne (*art 216 décret GBCP*)

Le GBCP confirme et précise le dispositif d'audit interne : « *les établissements se dotent de programmes d'audit et peuvent constituer des comités d'audit* ».

L'audit interne est un outil de pilotage qui **évalue le contrôle interne** et qui contribue à fiabiliser les processus (démarche d'amélioration continue).

L'audit interne :

- contribue au **renforcement de la maîtrise des risques** ;
- permet d'atteindre une **assurance raisonnable** sur la maîtrise des opérations ;
- est un gage de transparence et d'efficacité du contrôle interne.

**Extension** du contrôle interne aux risques non financiers :

- Risques stratégiques : image, notoriété, réputation ...
- Risques juridiques et de conformité : protection des droits et informations confidentielles, environnement, propriété intellectuelle...

# Qualité comptable et clôture des comptes

Le décret n° 2012-1246 réduit le délai d'**arrêté des comptes** (articles 212 et 232) : vote en CA fixé au 15 mars N+1 (depuis 2017)

Objectif : disposer le plus en amont possible des informations financières et patrimoniales indispensables au pilotage de l'établissement

Impacts organisationnels : Nécessité de fluidifier et d'anticiper au fil de l'eau les actes de gestion effectués aujourd'hui en clôture. Il s'agit de supprimer les objets de gestion non validés et qui n'ont plus lieu d'être, de compléter ou corriger ceux qui en ont besoin pour poursuivre le processus.

Les objets de gestion doivent être tenus à jour tout au long de l'exercice afin de limiter la charge en fin d'exercice :

- Mise à jour régulière du statut des objets de gestion (engagements sans service fait / services faits sans facture / demandes de paiement non comptabilisées )
- Apurement réguliers des comptes d'attente
- Mise à jour régulière des immobilisations
- Emission régulière des titres de recettes

Outils : clôtures intermédiaires, suivi des engagements non soldés, des service faits non facturés, apurement des comptes d'attente.

# Pour aller plus loin

Présentation contrôle interne et lettres d'actualité :  
GBCP, CICB, etc.

<https://personnels.u-paris10.fr/services-et-procedures/finance-et-comptabilite>

<https://budgetplus.finances.gouv.fr>

Merci de votre attention.



Merci de votre attention